

DECISION N° 106-2022

Portant validation du devis de la société AXIANS pour le raccordement de l'ensemble des sites distants à la Fibre Optique Noire

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de la société Axians en date du 28/06/2022 pour le raccordement de l'ensemble des sites distants à la Fibre Optique Noire.

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que la proposition de la société Axians est économiquement la plus avantageuse ;

DECIDE :

De valider le devis de Axians pour le raccordement de l'ensemble des sites distants à la Fibre Optique Noire, d'un montant de 44 646.54 € HT.